

	<p>COMPTE – RENDU DE REUNION</p>	<p>Réf.Doc CR-PPRI-SELLE : COCON N°4 (30/08/2011)</p>
<p>Rédacteurs : W HALBECQ – M. DELBEC DATE DE REUNION : 30/08/2011 LIEU DE REUNION : Solesmes CLIENT : DDTM 59</p>		
<p>OBJET DE LA REUNION : Réunion COCON n°4, présentation de la phase n°2 – Etude historique</p>		
<p>Ordre du jour</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Présentation de l'analyse historique des crues de la Selle 2. Discussion 	

Présentation

- ↪ M. NICOLLE (DDTM59) ouvre la réunion et rappelle l'état d'avancement de l'étude d'élaboration du PPRI de la Selle.
- ↪ M. HALBECQ (EASYSRISQUES) présente sur la base d'un diaporama les principaux enseignements tirés à ce jour sur l'analyse historique des crues et inondations survenues depuis le 18^{ème} siècle, sur leur typologie et ampleur, et sur les mécanismes de leur formation.
- ↪ M. HALBECQ demande aux communes si elles ont des idées ou besoins particuliers concernant les outils de communication qui seront mis en place à la fin de la prochaine phase à destination du public.
- ↪ M. HALBECQ sollicite les communes pour faire remonter les photographies des crues anciennes (par exemple 1980 et 1939), et précise que la DDT59 lance un concours photo sur tout le département pour maximiser les chances de faire ressurgir ces éléments du passé importants pour la connaissance du risque d'inondation de la Selle.
- ↪ M. HALBECQ rappelle que les communes seront à nouveau contactées notamment dans le cadre de la recherche des informations sur l'évolution des ponts sur la Selle.

Discussion

- ↪ M. WALLERAND (président de la communauté de communes du Pays Solesmois) revient sur le propos de W. Halbecq selon lequel l'occupation des sols du bassin de la Selle n'aurait pas beaucoup évolué depuis le 18^{ème} siècle, et s'interroge sur l'impact éventuel de la modification des pratiques culturelles. Il évoque également la question des phénomènes de remontée de nappe.
- ↪ M. HALBECQ indique que l'impact pourrait être sensible s'il y avait beaucoup de pâturages auparavant et principalement des cultures aujourd'hui. Il souligne à nouveau que le défrichement a été réalisé de longue date dans cette région. Sur la nappe, les données sont encore fragmentaires, mais il y a peu de chances que cela joue beaucoup, d'autant qu'apparemment on a sur la Selle des phénomènes de formation rapide des crues, et que la remontée de nappe est un processus lent. Il rappelle qu'à ce jour les éléments fiables permettant de conclure n'ont pas été retrouvés (il appelle donc à des précisions en ce sens), soit n'existent pas encore, ou ne peuvent être utilisés à ce jour.
- ↪ M. FLAMENGT (Syndicat de la Selle) indique quant à lui que le remembrement, les pertes importantes de prairies et l'arrachage des haies ont pu contribuer à l'augmentation des phénomènes.
- ↪ Deux intervenants de la chambre d'agriculture reviennent sur cette dernière intervention en soulignant que la dernière crue importante a eu lieu au cours d'un mois estival où les sols sont cultivés, et donc à des moments où les ruissellements sont plutôt freinés, et d'autre part sur le fait qu'il faut relativiser l'incidence de l'arrachage des haies par rapport à l'augmentation des surfaces urbanisées. Ils rappellent que la dernière grande période de remembrement s'est déroulée après la crue de 1980. Ils

suggèrent l'idée que la situation est plutôt pire actuellement qu'elle ne l'était par le passé au niveau de la capacité de ruissellement du bassin.

- ↪ Mme LANIZAC (Syndicat de la Selle) demande quand la plateforme de concertation sera opérationnelle
- ↪ M. HALBECQ indique qu'elle fonctionne et que les droits seront ouverts dans le délai fourni aux collectivités pour répondre et qu'elle le restera jusqu'à la fin de la procédure PPR.
- ↪ M. CORSIEZ précise qu'il s'agit d'un processus complémentaire permanent, et que les données seront mises au fur et à mesure de leur production.
- ↪ M. STIEVENARD (Maire Haspres) évoque les difficultés et les incohérences qu'il y a selon lui à faire appliquer les règles de prévention des risques sur la base de l'AZI en cas de demandes d'extension. Il indique que les gens finissent par faire ce qu'ils veulent sans permis. Il prend notamment le cas de l'obligation d'aménager dans certaines zones des garages à 1m au dessus du terrain naturel au bord de la rue. Ces situations deviennent impossible à gérer.
- ↪ M. CORSIEZ (DDTM59) convient que la précision de l'étude AZI est sujette à caution et que la présente étude apportera une précision bien meilleure à la cartographie des zones inondables. Mais il rappelle également que si l'AZI permet de motiver l'application de l'article R111-2 du code de l'urbanisme, le PPRi, servitude d'utilité publique, aura une portée réglementaire claire et directe. Il rappelle également la responsabilité du maire dans l'application du futur règlement, et le mécanisme d'indemnisation par les assurances qui n'est possible que lorsque les prescriptions du PPR ont été respectées.
- ↪ M. HALBECQ rappelle quant à lui que les services de la DDTM59 ont souhaité également que la réflexion sur les solutions alternatives d'aménagement soit intégrée à la démarche d'élaboration du présent PPRI. Il précise que les questionnements des communes seront prises en compte, et que des pistes de solutions pourront être recherchées dans le respect du règlement PPR. Il donne quelques exemples des raisons pour lesquelles la création du règlement pose certes des problèmes, mais doit être réalisée pour que les atteintes aux personnes et aux biens soit minimisées en cas de crues.
- ↪ M. DECAUX (Fédération Pêche) évoque plusieurs souvenirs quant aux crues et à certains fonctionnements du bassin versant dans le secteur de Solesmes, depuis les années 50. Il évoque la zone du Mourmont à Solesmes qui jouerait un rôle particulier dans la genèse et l'ampleur des crues, des événements liés à la fonte des neiges, et d'autres à de la remontée de nappe.
- ↪ M. HALBECQ prendra contact avec lui de manière à recueillir ses connaissances.
- ↪ M. LEFEBVRE (VNF) revient sur la question de l'incidence des barrages sur les crues et mentionne que selon lui, l'impact de l'ouverture des vannages est loin d'être négligeable, ce que met en avant une étude réalisée sur l'inondation de 2008 à Proville.
- ↪ M. HALBECQ répond que cet impact est net sur la montée de crue et jusqu'à une période de retour située probablement autour de 10 à 20 ans. Au-delà et notamment pour une crue centennale, les vannages n'ont plus d'impact sur les lignes d'eau en crue. En plus, il est préconisé de considérer des cas où les vannages ne seraient pas ouverts pour une raison ou une autre (absence propriétaire au moment de la crue, dysfonctionnement, etc.).
- ↪ M. CORSIEZ précise que l'étude sur Proville n'a fait que caractériser le déroulement de l'évènement particulier du 11 septembre 2008. Sans donner de période de retour précise à l'inondation, elle évoque une occurrence proche de la décennale pour les débits à Proville.
- ↪ M. FLAMENGT adresse ses félicitations pour le travail effectué jusqu'alors. Il rappelle toutefois les enjeux du PPRI en termes d'urbanisme, mais fait confiance à l'équipe mise en place pour élaborer un document sur des bases justifiées et pertinentes, mais pas forcément les plus pénalisantes. Il réitère

sa demande sur le fait que soient pris en compte les réalisations récentes et projets futurs portés par le Syndicat de la Selle.

- ↳ M. FOUCRIER (SDIS59) revient quant à lui sur sa demande relative à la mise en place d'un système d'alerte.
- ↳ M. CORSIEZ indique que ce n'est pas l'objet du PPRI mais que les études menées permettront de fournir des données et résultats nécessaires à cette éventualité.
- ↳ M. le SOUS PREFET DE CAMBRAI conclut la réunion sur quelques remarques. Il souligne à son tour la qualité du travail effectué, et rappelle l'importance de la concertation. Il est fondamental selon lui d'aller à la rencontre des maires, plusieurs fois au cours de la longue démarche d'élaboration du PPRI. Il termine son intervention sur la notion de « responsabilité partagée » de tous les acteurs présents, et rappelle qu'un PPRI a pour objectif d'empêcher que des personnes et des biens soient exposés à l'avenir à un risque majeur.

Liste des destinataires :

- ↪ Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes (6 avenue Dentellières, BP469, 59322 Valenciennes)
- ↪ Monsieur le Sous-Préfet d'Avesnes-sur-Helpe (1 rue Gossuin, 59440 Avesnes-sur-Helpe)
- ↪ Monsieur le Directeur du SIRACED-PC – Bureau de la protection civile et des risques majeurs (12/14 rue Jean Sans Peur, 59039 Lille Cedex)
- ↪ Monsieur le Directeur de la DREAL Nord – Pas-de-Calais (44 rue de Tournai, BP289, 59019 Lille Cedex)
- ↪ Monsieur le Directeur de la DDTM du Nord (44 rue de Tournai, BP289, 59019 Lille Cedex)
- ↪ Monsieur le Directeur de la DDT de l'Aisne (50 boulevard de Lyon, 02011 Laon)
- ↪ Monsieur le Directeur de Voies Navigables de France (175 rue Ludovic Boutleux, BP820, 62408 Béthune Cedex)
- ↪ Monsieur le Directeur du Service de la Navigation du Nord - Pas-de-Calais (37 rue du Plat, BP725, 59034 Lille Cedex)
- ↪ Madame Yvette Thellier, Rectorat du Nord – Pas-de-Calais (20 rue Saint-Jacques, 59800 Lille)
- ↪ Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (200 rue Marceline, 59508 Douai)
- ↪ Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau (200 rue Marceline, 59508 Douai)
- ↪ Monsieur le Chef de Service de l'ONEMA, Service Départemental du Nord (200 avenue Colisée, 59130 Lambersart)
- ↪ Monsieur le Chef de Service de l'ONEMA, Service Départemental de l'Aisne (37 rue 7è Bca 02320 Pinon)
- ↪ Monsieur le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière Nord – Pas-de-Calais – Picardie (96 rue Jean Moulin, 80000 Amiens)
- ↪ Monsieur le Directeur du SDIS 59 (18 rue Pas, 59028 Lille)
- ↪ Monsieur le Directeur du PNR de l'Avesnois (Maison du Parc « Grange Dîmière », 4 cour de l'Abbaye, BP11203, 59550 Maroilles)
- ↪ Monsieur le Directeur du PNR Scarpe-Escaut (Maison du Parc, 357 rue Notre Dame d'Amour, 59230 Saint-Amand-les-Eaux)
- ↪ Monsieur le Président du syndicat intercommunal de la Selle et de ses affluents (Mairie de Haussy, 2 place Jean Jaurès, 59294 Haussy)
- ↪ Monsieur le Chef de Centre de NOREADE Beauvois-en-Cambrésis (Route Nationale « le jeune bois », 59157 Beauvois-en-Cambrésis)
- ↪ Monsieur le Chef de Centre de NOREADE Le Quesnoy (ZAE Les Près du Roy, BP26, 59530 Le Quesnoy)
- ↪ Monsieur le Directeur de Eau et Force (Eau et Force, 21 avenue Anatole France, 59410 Anzin)
- ↪ Monsieur le Président du SCOT du Valenciennois (4 rue du Galibot, Zi n°4, 59880 Saint-Saulve)
- ↪ Monsieur le Président du SCOT du Cambrésis (3 rue d'Alger, 59400 Cambrai)
- ↪ Monsieur le Président du SCOT Sambre-Avesnois (mairie d'Avesnes-sur-Helpe, 13 place du Général Leclerc, BP208, 59363 Avesnes-sur-Helpe Cedex)
- ↪ Monsieur le Président du Conseil Régional du Nord – Pas-de-Calais (Hôtel de la Région, 151 avenue du Président Hoover, 59555 Lille Cedex)
- ↪ Monsieur le Président du Conseil Général du Nord (Hôtel du Département, 51 rue Gustave Delory, 59800 Lille)
- ↪ Monsieur le Maire de Bazuel (Mairie de Bazuel, Grand'Rue, 59360 Bazuel)
- ↪ Monsieur le Maire de Briastre (Mairie de Briastre, Rue Jean-Jaurès, 59730 Briastre)
- ↪ Monsieur le Maire de Busigny (Mairie de Busigny, 39 rue Pasteur, 59137 Busigny)
- ↪ Monsieur le Maire de Catillon-sur-Sambre (Mairie de Catillon-sur-Sambre, Grand'Place, 59360 Catillon sur Sambre)
- ↪ Madame le Maire de Haussy (Mairie de Haussy, 2 place Jean-Jaurès, 59234 Haussy)
- ↪ Monsieur le Maire de Honnechy (Mairie de Honnechy, Grand'Place, 59980 Honnechy)
- ↪ Monsieur le Maire d'Inchy (Mairie d'Inchy, 4 rue de Troisvilles, 59540 Inchy)
- ↪ Monsieur le Maire de Le Cateau-Cambrésis (Mairie de Le Cateau-Cambrésis, 1 rue Victor Hugo, 59360 Le Cateau-Cambrésis)
- ↪ Monsieur le Maire de Neuville (Mairie de Neuville, 2 rue de la Liberté, 59360 Neuville)

- ↵ Monsieur le Maire de Mazinghien (Mairie de Mazinghien , 82 Grand'Rue, 59360 Mazinghien)
- ↵ Monsieur le Maire de Montay (Mairie de Montay, 1 rue de la Mairie, 59360 Montay)
- ↵ Monsieur le Maire de Montrecourt (Mairie de Montrecourt, 10 rue de la Mairie, 59227 Montrecourt)
- ↵ Monsieur le Maire d'Ors (Mairie d'Ors, Rue Cap d'Arche, 59360 Ors)
- ↵ Monsieur le Maire de Le Pommereuil (Mairie de Le Pommereuil, 2 rue Forest, 59360 Le Pommereuil)
- ↵ Monsieur le Maire de Reumont (Mairie de Reumont, Grand'Place, 59980 Reumont)
- ↵ Madame le Maire de Romeries (Mairie de Romeries, Rue du Quesnoy, 59730 Romeries)
- ↵ Monsieur le Maire de Saint-Aubert (Mairie de Saint-Aubert, Rue de l'Eglise, 59188 Saint-Aubert)
- ↵ Madame le Maire de Saint-Benin (Mairie de Saint-Benin, 2 rue Guynemer, 59360 Saint-Benin)
- ↵ Monsieur le Maire de Saint-Python (Mairie de Saint-Python, Grand'Place, 59730 Saint-Python)
- ↵ Monsieur le Maire de Saint-Souplet (Mairie de Saint-Souplet, rue Haie Meneresse, 59360 Saint-Souplet)
- ↵ Madame le Maire de Saint-Vaast-en-Cambrésis (Mairie de Saint-Vaast-en-Cambrésis, 45 rue Jean-Jaurès, 59188 Saint-Vaast-en-Cambrésis)
- ↵ Madame le Maire de Saulzoir (Mairie de Saulzoir, 13 rue Victor Hugo, 59227 Saulzoir)
- ↵ Monsieur le Maire de Solesmes (Mairie de Solesmes, Place Jean Jaurès, 59730 Solesmes)
- ↵ Monsieur le Maire de Vertain (Mairie de Vertain, 1 place Irénée Carlier, 59730 Vertain)
- ↵ Monsieur le Maire de Viesly (Mairie de Viesly, Rue de la Mairie, 59271 Viesly)
- ↵ Monsieur le Maire d'Abscon (Mairie d'Abscon, 15 place du Général de Gaulle, 59215 Abscon)
- ↵ Monsieur le Maire d'Avesnes-le-Sec (Mairie d'Avesnes-le-Sec, Rue Rouget de Lisle, 59296 Avesnes-le-Sec)
- ↵ Monsieur le Maire de Bouchain (Mairie de Bouchain, 128 rue Henri Bocquet, 59111 Bouchain)
- ↵ Monsieur le Maire de Denain (Mairie de Denain, 120 rue Villars, 59220 Denain)
- ↵ Monsieur le Maire de Douchy-les-Mines (Mairie de Douchy-les-Mines, Place Paul Eluard, 59282 Douchy-les-Mines)
- ↵ Monsieur le Maire d'Emerchicourt (Mairie d'Emerchicourt, Rue Pablo Picasso, 59580 Emerchicourt)
- ↵ Monsieur le Maire d'Escaudain (Mairie d'Escaudain, 16 rue Paul Bert, 59124 Escaudain)
- ↵ Monsieur le Maire de Haspres (Mairie de Haspres, Rue Jean Jaurès, 59198 Haspres)
- ↵ Monsieur le Maire de Louches (Mairie de Louches, 647 rue Jean Jaurès, 59156 Louches)
- ↵ Monsieur le Maire de Marquette-en-Ostrevant (Mairie de Marquette-en-Ostrevant, 34 rue Louis Pasteur, 59252 Marquette-en-Ostrevant)
- ↵ Monsieur le Maire de Mastaing (Mairie de Mastaing, rue Jean Jaurès, 59172 Mastaing)
- ↵ Monsieur le Maire de Noyelles-sur-Selle (Mairie de Noyelles-sur-Selle, Grand'Rue, 59282 Noyelles-sur-Selle)
- ↵ Monsieur le Maire de Roeux (Mairie de Roeux, Place Gilbert Henry, 59172 Roeux)
- ↵ Monsieur le Maire de Thiant (Mairie de Thiant, Rue Anatole France, 59224 Thiant)
- ↵ Monsieur le Maire de Verchain-Maugré (Mairie de Verchain-Maugré, Place du 8 mai 1945, 59227 Verchain-Maugré)
- ↵ Monsieur le Maire de Bousies (Mairie de Bousies, 14 place de l'Eglise, 59222 Bousies)
- ↵ Madame le Maire de Croix-Caluyau (Mairie de Croix-Caluyau, 27 chaussée Brunehaut, 59222 Croix-Caluyau)
- ↵ Monsieur le Maire de Fontaine-au-Bois (Mairie de Fontaine-au-Bois, rue de Landrecies, 59550 Fontaine-au-Bois)
- ↵ Monsieur le Maire de Forest-en-Cambrésis (Mairie de Forest-en-Cambrésis, rue du général de Gaulle, 59222 Forest-en-Cambrésis)
- ↵ Madame le Maire de Molain (Mairie de Molain, 2 rue Jean Jaurès, 02110 Molain)
- ↵ Monsieur le Maire de Mennevret (Mairie de Mennevret, 26 place du général de Gaulle, 02630 Mennevret)
- ↵ Madame le Maire de Saint-Martin-Rivière (Mairie de Saint-Martin-Rivière, La Place, 02110 Saint-Martin-Rivière)
- ↵ Monsieur le Maire de Wassigny (Mairie de Wassigny, 2 place docteur Maréchal, 02630 Wassigny)
- ↵ Monsieur le Maire de Hannapes (Mairie de Hannapes, Rue de Verdun, 02510 Hannapes)

- ↪ Monsieur le Maire de Bohain-en-Vermandois (Mairie de Bohain-en-Vermandois, 1 place du Général de Gaulle, 02110 Bohain-en-Vermandois)
- ↪ Madame le Maire de Becquigny (Marie de Becquigny, 1 place du Général de Gaulle, 02110 Becquigny)
- ↪ Monsieur le Maire de La Vallée-Mulâtre (Mairie de La Vallée-Mulâtre, rue de Verdun, 02110 La Vallée-Mulâtre)
- ↪ Monsieur le Maire de Vaux-Andigny (Mairie de Vaux-Andigny, Place du Général de Gaulle, 02110 Vaux-Andigny)
- ↪ Monsieur le Maire de Ribeuville (Mairie de Ribeuville, 13 Grande Rue, 02110 Ribeuville)
- ↪ Monsieur le maire de Vénérolles (Mairie de Vénérolles, Rue du Fort, 02510 Vénérolles)
- ↪ Monsieur le maire de Tupigny (Mairie de Tupigny, 12 rue Jacques Frémont, 02120 Tupigny)
- ↪ Monsieur le maire de Seboncourt (Mairie de Seboncourt, Rue Robertine Dubois, 02110 Seboncourt)
- ↪ Monsieur le Président de la communauté de communes du Caudrésis et du Catésis (39 rue de Ligny, 59540 Caudry)
- ↪ Monsieur le Président de la communauté de communes du Pays Solesmois (9bis rue Jules Guesde, 59730 Solesmes)
- ↪ Monsieur le Président de la communauté de communes Haute-Sambre-Bois-l'Evêque (5bis rue du Donjon, 59360 Le Pommereuil)
- ↪ Madame la Présidente de la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole (2 place de l'Hôpital Général, BP60227, 59305 Valenciennes Cedex)
- ↪ Monsieur le Président de la communauté de communes Porte du Hainaut (rue Michel Rondet, BP59, 59135 Wallers)
- ↪ Monsieur le Président de la communauté de communes du Quercitain (centre Cernay, BP90086, 59530 Le Quesnoy)
- ↪ Monsieur le Président de la communauté de communes de la Thiérache d'Aumale (19 rue de l'Eglise 02110 Vaux-Andigny)
- ↪ Monsieur le Président de la communauté de communes du Pays Vermandois (RD1044 – Riqueval, 02420 Bellicourt)
- ↪ Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture du Nord (140 boulevard de la Liberté, 59013 LILLE Cedex)
- ↪ Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat du Nord – Pas-de-Calais (9 rue Léon Trulin, 59000 Lille)
- ↪ Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie (Place Théâtre, BP309, 59520 Lille Cedex)
- ↪ Madame la Présidente de l'association Nord Nature (23 rue Gosselet, 59000 Lille)
- ↪ Madame, Monsieur le Président de l'association Escaut Vivant (6 rue Sainte Catherine, 59300 Valenciennes)
- ↪ Madame, Monsieur le Président de l'association Bassin Minier (4 rue Vasco de Gama, 62750 Loos-en-Gohelle)
- ↪ Madame, Monsieur le Président de l'association Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (6 rue Jules Auffret 93500 Pantin)
- ↪ Monsieur le Président de l'AAPPMA de Briastre (26 rue Victor Hogo, 59730 Briastre)
- ↪ Monsieur le Président de l'AAPPMA de Douchy (49 rue Jean Jaurès, 59124 Escaudain)
- ↪ Monsieur le Président de l'AAPPMA de Haspres (5 rue Paul Bert, 59198 Haspres)
- ↪ Monsieur le Président de l'AAPPMA de Haussy (20 rue du Maréchal Joffre, 59294 Haussy)
- ↪ Monsieur le Président de l'AAPPMA de Le Cateau Sirene (58 rue de la République, 59360 Le Cateau-Cambrésis)
- ↪ Monsieur le Président de l'AAPPMA de Neuville (35 rue de Montay, 59360 Neuville)
- ↪ Monsieur le Président de l'AAPPMA de Saint-Python (18 rue du Maréchal Foch, 59730 Saint-Python)
- ↪ Monsieur le Président de l'AAPPMA de Saint-Souplet (1 rue de l'arbre de Guise, 59360 Saint-Souplet)
- ↪ Monsieur le Président de l'AAPPMA de Saulzoir (34 rue Jean Jaurès, 59227 Saulzoir)
- ↪ Monsieur le Président de l'AAPPMA de Solesmes (68 rue Jules Guesde, 59730 Solesmes)